

# CONSEIL MUNICIPAL D'ARCEAU

## PROCES-VERBAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de M. Gérard PONSOT, adjoint au maire.

Présents : Mme DESCHAMPS Martine, M. BORRON Patrick, M. NAUDIN Bertrand, M. JOUVENEL Christophe, Mme CECCALDI Céline, Mme CAUVET Hélène, M. PONSOT Gérard, M. SALIN Jean-Yves, M. MOYEMONT Thierry, M. ROY Sylvain, M. SALIN Jean-François, M. OCHALA Alain

Absent excusé : M. BETHENOD Bruno,

Absentes: Mme ROCHE Fanny, Mme SOLEYAN Béatrice

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

Le quorum est atteint

### ORDRE DU JOUR

- Travaux de voirie 2023 dans le cadre des aides « appel à projets voirie » et amendes de police.
- Décision modificative comptable.
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance : Madame DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 AOUT 2022**

Le compte rendu du 2 août est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE POUR INFORMATION**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 20070405 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°17 du 2 mai 2022 : DIA transmise par Me Romain BRUNET

parcelle: G 104 G 105 G 295 contenance 2182 m<sup>2</sup>

Non exercice du droit de préemption.

Décision n°18 du 2 mai 2022 : DIA transmise par Me Constant JOUFFROY

parcelle: A 1142 contenance 2667 m<sup>2</sup>

Non exercice du droit de préemption.

Décision n°19 du 2 mai 2022 : DIA transmise par Me Alexandra BLASENHAUER

parcelle: A 54 A 55 contenance 1042 m<sup>2</sup>

Non exercice du droit de préemption.

Décision n°20 du 22 septembre 2022 : bail de location qui lie la commune avec Madame TAYEB NEMICHE Yamina concernant le logement 8 Grande Rue 2<sup>ème</sup> étage.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2023 DANS LE CADRE DES AIDES DEPARTEMENTALES « APPEL A PROJETS VOIRIE » et « AMENDES DE POLICE »**

Monsieur PONSOT présente l'étude de faisabilité élaborée par la MiCA pour les travaux envisagés par la commune :  
1/ création de cheminements piétons et cycles en rive de la RD 960 entre le Bourg Arceau et le hameau de Fouchanges,

Le cheminement piétons se décompose en 2 tronçons successifs :

**Tronçon 1** : du chemin de la Ladrie au chemin des Meix – aménagement d'un trottoir mixte piétons-cycles

Estimation : 18.500 € H.T

**Tronçon 2** : de la rue des Meix au 17 route de Fontaine Française – aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable

Estimation :

Trottoir piétons : 115.000 € H.T.

Piste cyclable : 190.000 € H.T.

## 2/ La réfection de la rue de Brognon.

Estimation : 42.000 € H.T.

Après discussion sur ces projets, le conseil municipal procède au vote et décide à l'unanimité de ne pas retenir les travaux de cheminement piétons et cycles en rive de la RD 960.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réfection de la rue de Brognon pour un montant estimatif de 45.360 € H.T. (42.000 + honoraires maîtrise d'œuvre)

**SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Voirie et du Produit des Amendes de Police

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**CERTIFIE** que les travaux portent sur une voie communale,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

**DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	sollicitée	45.360,00	30 %	13.608,00
AMENDES DE POLICE	Sollicitée	45.360,00	20%	9.072,00
<b>TOTAL DES AIDES</b>				<b>22.680,00</b>
Autofinancement		45.360,00€	50 %	22.680,00

## **DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE**

Afin d'ajuster les crédits pour la fin de l'année,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
012 -6450		500,00		
012 – 6218		6.500,00		
65 – 6553	6.500,00			
65- 65311		300,00		
65-65748		300,00		
66 – 66111		700,00		
014-7392221		577,00		
73 – 738				56.341,00
<b>TOTAL</b>	6.500,00	8.877,00		56.341,00

L'excédent de fonctionnement est porté à 880.772,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

opération - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
OPFI – 165		400,00		

OP.12 – 2313		1.800,00		
OP. 136 – 2183		1.800,00		
OP.32 – 2115	4.000,00			
TOTAL	4.000,00	4.000,00		

## DIVERS

☞ M. ROY présente l'ensemble des chemins ruraux pour lesquels des travaux sont nécessaires ainsi que le devis correspondant.

Les chemins sont essentiellement en terre, les travaux de viabilité permettraient à chacun de profiter de chemins praticables.

Des aides seront recherchées pour le financement de ces travaux.

Ces travaux feront l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

☞ Le comice agricole aura lieu le 30 avril 2023. Messieurs ROY, MOYEMONT et SALIN sont référents pour la communication de l'organisation.

☞ Pour information, la préfecture, à défaut de justifier des motifs d'intérêt général et des contreparties suffisantes pour la commune dans les 15 jours, demande le retrait de la délibération du 2 août pour la cession de 100 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Valeur de la parcelle à l'actif 1.07 €.

Ce point sera vu lors de la prochaine séance.

☞ Lors du conseil municipal du 24 mai, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, a accepté une subvention de 300 € pour MARTIN Célian afin de financer ses participations et déplacements sportifs.

Un powerPoint présente Célian MARTIN, judoka.

☞ Un arrêté pour réglementer le régime de priorité au carrefour de la rue des Champs sur l'Eau et de la RD 960 a été pris pour un STOP.

☞ Pour information, ENEDIS interviendra rue du Colombier pour les travaux de raccordement des panneaux photovoltaïques de M. LEBAUT. Ces travaux ne sont pas à la charge de la commune.

☞ Madame CAUVET rappelle l'opération ramassage des déchets samedi 1<sup>er</sup> octobre en partenariat avec l'association ARCAFOU qui animera des ateliers.

En raison du temps pluvieux, cette manifestation aura lieu sous le préau de l'école.

☞ Monsieur NAUDIN indique que le noyer rue de la Care est en mauvais état et nécessite un élagage.

Il signale également le passage du bus MOBIGO 4 fois par jour rue de la Care/ chemin de la Vignotte. Ces voies qui ne sont pas faites pour supporter des poids lourds, risquent d'être détériorées.

Un courrier sera adressé à la Région.

☞ Monsieur OCHALA demande que le miroir pour sortir de la rue de la Care soit disposé correctement.

Il souhaite également que le poteau devant chez lui soit enlevé.

☞ Il y a des fuites sur le chéneau du bâtiment ancienne école/ ancienne mairie 19 Grande Rue. (Au niveau de l'arrière du bâtiment). Le nécessaire sera fait.

☞ M. SALIN Jean-François fait part d'une demande d'habitants afin que soit réalisé un aménagement pour la circulation des vélos au niveau du feu d'Arceau : autorisation de dépasser le feu rouge (avec marquage au sol et signalisation).

La séance est levée à 21H45

N° d'ordre des délibérations :

22092701	TRAVAUX DE VOIRIE 2023
22092702	DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE

Le Maire

Le secrétaire